

Zurich, 27 mars 2024

## La loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité)

Argumentaire axé sur le secteur de la construction

### 1. Situation actuelle : la loi pour l'électricité en bref

La loi se base sur les trois éléments suivants :

#### **Renforcer la sécurité de l'approvisionnement : réduire la dépendance envers l'étranger**

En raison de l'abandon des sources d'énergie fossiles, les besoins en électricité continuent d'augmenter en Suisse. La loi garantit un approvisionnement stable en électricité à long terme, notamment en hiver. Jusqu'à présent, la Suisse dépend de l'électricité de l'étranger pour les mois d'hiver. Le développement de la production nationale d'électricité réduit la dépendance vis-à-vis des importations d'énergie et diminue ainsi le risque de pénurie d'électricité. De plus, la loi contient des mesures importantes pour augmenter l'efficacité énergétique.

#### **Les énergies renouvelables : accélérer et simplifier le développement**

La loi prévoit de développer rapidement les énergies renouvelables en Suisse au cours des 10 à 15 prochaines années, notamment l'eau, le soleil, le vent et la biomasse, en mettant l'accent sur la force hydraulique et l'énergie solaire. Pour ce faire, les subventions au développement des énergies renouvelables sera prolongé jusqu'en 2035. Il s'agit d'une part de garantir la sécurité de l'approvisionnement et d'autre part d'atteindre l'objectif zéro net d'ici 2050. La protection du paysage et de la nature sera toujours prise en compte lors du développement.

#### **Renforcer la sécurité du réseau : intégration de sources d'énergie décentralisées**

L'électricité supplémentaire, souvent produite de manière décentralisée, doit être intégrée en toute sécurité dans l'infrastructure. Les réseaux électriques doivent transporter l'électricité de manière sûre, efficace et économique des installations de production d'électricité vers les consommateurs et les sites de stockage. Pour ce faire, le projet contient de nouvelles dispositions, notamment des renforcements du réseau et des tarifs dynamiques, c'est-à-dire des tarifs plus bas pendant les périodes de faible sollicitation du réseau.

## 2. Arguments favorables du point de vue du secteur de la construction

- **Sécurité énergétique et prix stables de l'énergie** : Le développement rapide prévu des énergies renouvelables permettra de garantir la sécurité énergétique et la stabilité des prix de l'énergie. Un approvisionnement en électricité sûr et des prix stables sont indispensables tant pour la société que pour l'ensemble de l'économie, y compris le secteur de la construction. Les dernières années ont clairement montré à quel point le marché de l'électricité est volatil – une situation de pénurie aurait de graves conséquences. C'est pourquoi il convient de prendre des dispositions dès maintenant. En effet, les besoins en électricité vont continuer à augmenter avec l'abandon des énergies fossiles et les centrales nucléaires, qui représentent actuellement encore plus de 35% de la production d'électricité en Suisse, vont être arrêtées et devront être remplacées.
- **Demande et travail** : Petits ou grands projets, installations photovoltaïques ou centrales hydroélectriques : le développement des énergies renouvelables nécessite tous les secteurs de la construction. Tous les projets doivent être planifiés et construits. Ainsi, le développement des énergies renouvelables, qui continue d'être encouragé grâce à la loi, crée du travail et des emplois pour toute la chaîne de création de valeur du secteur de la construction.
- **Renforcer la place économique** : La loi pour l'électricité renforce la place économique suisse. La loi définit quand et où les grands projets sont possibles et quand les intérêts nationaux priment. Ainsi, les installations situées hors de la zone à bâtir bénéficient par exemple de meilleures conditions-cadres pour les autorisations. La garantie et la prolongation des subventions pour le développement des énergies renouvelables offrent une sécurité d'investissement et de planification.
- **Protection du climat et efficacité énergétique** : En juin 2023, les électeurs suisses ont dit oui au "zéro net" d'ici 2050 en votant clairement en faveur de la loi sur le climat et l'innovation, confirmant une nouvelle fois les objectifs climatiques fixés dans le cadre de l'accord de Paris et de la stratégie énergétique 2050. Pour les atteindre, il faut continuer à développer et à promouvoir les énergies renouvelables. Pour cela, la loi pour l'électricité est nécessaire. Outre le développement des énergies renouvelables, le projet contient également des mesures d'efficacité énergétique afin de réduire la consommation d'électricité en général.

## 3. Informations complémentaires

- [Alliance pour un approvisionnement sûr en électricité](#)
- [Arguments du Conseil fédéral](#)